



PAR COURRIEL



Montréal, le 23 octobre 2018

Martine Comtois
Vice-Présidente
Affaires corporatives
Secrétaire générale

Objet : Votre demande d'accès à l'information
N/D 032 142 000 / 2018-2019-087D



Monsieur

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information reçue à nos bureaux le 24 septembre dernier par courriel et telle que formulée, vous désirez obtenir :

«1 Effectifs par catégorie

- a) *Le nombre d'employés par catégorie d'emploi selon la nomenclature que vous utilisez (ex. employés de bureau, employés de métiers, répartiteurs, techniciens, ingénieurs, scientifiques, spécialistes, professionnels, cadres, code CNP, etc.);*
- b) *La proportion d'hommes et de femmes dans l'ensemble de l'entreprise et par catégorie d'emploi;*

2. Bonis et primes

- a) *Le nombre d'employés bénéficiant de bonis à la performance*
- b) *Le montant moyen versé en bonis à la performance*
- c) *Le montant total alloué aux bonis à la performance*
- d) *Le nombre d'employés bénéficiant de primes*
- e) *Le montant moyen versé en primes*
- f) *Le montant total alloué aux primes*

Si cela est possible, je désire obtenir les données de la section 2 ventilées par catégorie d'emploi ».

En réponse à votre première question, vous trouverez dans le tableau ci-après, selon la nomenclature utilisée à la SAQ, les données relatives aux effectifs par catégorie d'emploi ainsi qu'à la proportion d'hommes et de femmes par catégorie d'emploi.

.... /2

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

7500, rue Tellier, Montréal (Québec) H1N 3W5 Tél. : (514) 254-6000 poste 6645
m.comtois@saq.qc.ca

		Cadre et personnel non syndiqué (incluant la haute direction)	Syndicat du personnel technique et professionnel (SPTP)	Syndicat des employés de magasins et de bureaux (SEMB)	Syndicat des travailleurs et travailleuses de la Société des alcools du Québec (STTSAQ)
	Nombre d'employés	587	474	5 062	761
Sexe	Hommes	52%	47%	45%	97%
	Femmes	48%	53%	55%	3%

Pour votre information, le syndicat des travailleurs et travailleuses de la Société des alcools du Québec (STTSAQ) représente les employés qui travaillent dans nos entrepôts.

En réponse à votre deuxième question, nous tenons tout d'abord à préciser que le versement de la rémunération variable aux employés admissibles de la SAQ est entre autres sujet à l'atteinte de la performance corporative mesurée par le résultat net ainsi qu'à une performance individuelle.

Dans ce contexte, et en réponse à vos questions 2) a, b, c, vous trouverez ci-joint un tableau explicatif indiquant le montant de la rémunération variable versée aux employés de la SAQ par catégorie d'emploi et ce, pour l'exercice financier 2017-2018. Veuillez noter que les employés des succursales n'ont pas droit à ce type de rémunération puisque cette modalité ne fait pas partie de leur contrat de travail

En ce qui concerne vos questions 2) e et f, veuillez noter qu'aucune prime (autre que des primes de quart ou d'affectation temporaire) n'est versée aux employés de la SAQ.

Recevez, [REDACTED], l'expression de nos sentiments distingués.

La Responsable à l'information,

[REDACTED]

Martine Comtois